

# Na !

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **23 (1885)**

Heft 42

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188897>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

pas de jour que nous n'entendions regretter et citer comme exemple la bonne simplicité d'autrefois.

Et comme la femme est tout particulièrement mise en cause sur le chapitre de la toilette, le *Conteur*, — malgré la mauvaise opinion que les dames ont de lui, — tient néanmoins à montrer que le luxe et les caprices de la toilette, ainsi que les dépenses qu'ils entraînent, ne datent pas d'hier, et ne sont pour ainsi dire rien en comparaison de ce qui se faisait dans l'antiquité. Il suffit, pour s'en convaincre, de faire une promenade rétrospective à Rome, au temps d'Auguste, et de voir un peu ce qui se passait à cette époque dans le monde féminin. Nous trouverons à cet effet un guide fort intéressant dans un ouvrage publié à ce sujet par M. le Dr James, il y a un certain nombre d'années.

Supposons, — pour quelques instants seulement, — que nous sommes femme et que notre sexe et nos relations nous permettent de pénétrer dans la chambre d'une dame romaine, à l'heure où commence sa toilette. Nous la trouvons vêtue d'un peignoir blanc, richement galonné, et dont le bord inférieur traînant jusqu'à terre est garni de plusieurs rangées de perles de grande valeur.

Sur la table, toute une collection de petits pots et de flacons. Dans un coin de la chambre, une petite chienne, qui a dormi sur l'oreiller de sa maîtresse. Enfin, dans une cage au treillage d'argent encadré par des baguettes d'ivoire, un superbe perroquet salue par son jargon habituel le lever de madame.

Notre héroïne se livre ensuite à d'abondantes lotions d'eau pure, ce dont elle a grand besoin, vu l'habitude qu'elle a de s'enduire, chaque soir, toute la face d'une pâte composée de mie de pain et de lait. « Comprend-on, dit Juvénal, rien de plus hideux qu'un visage ainsi gonflé de pain. »

Quelquefois on avait recours à une espèce d'emplâtre de fèves grasses dont on se faisait jusqu'à trois ou quatre applications, ce qui, fait remarquer Ovide, « n'était guère plus ragoutant. »

Mais comme ces topiques laissaient toujours après eux une odeur de rance, on la faisait disparaître à l'aide de quelque cosmétique à la mode.

Les rousseurs du visage étaient combattues par l'*alcyonée*, espèce de mucilage qu'on recueillait dans le nid de certains oiseaux.

Nos lectrices se demanderont sans doute comment, après avoir manipulé tant de pommades et d'onguents, les dames romaines pouvaient se laver convenablement les mains, le savon n'existant probablement pas.

Il est cependant déjà parlé de savon dans la bible. « Ainsi, dit au figuré Jérémie, quoique tu nettoies ton corps avec du savon, ton iniquité est marquée devant Dieu. » Mais les commentateurs pensent qu'il s'agit non de savon comme celui d'aujourd'hui, mais d'un herbage qui en avait les qualités.

Quoiqu'il en soit de ce savon, les mains une fois lavées, on y passait un peu de lait d'ânesse pour adoucir la peau.

Les dames romaines prenaient un soin tout particulier de leurs oreilles, qu'elles nettoyaient au moyen d'un petit instrument en ivoire, semblable à ceux que nous employons à cet usage. Elles se gar-

garisaient les dents avec une eau aromatique, et elles croquaient fréquemment des pastilles désinfectantes pour entretenir la fraîcheur de l'haleine.

Avant de terminer, nous accompagnerons notre héroïne au bain, qu'elle prenait ordinairement après les préliminaires de toilette que nous venons d'indiquer, dans un local meublé et aménagé avec une extrême élégance. Les baignoires, nous dit-on, étaient d'argent et assez grandes pour pouvoir s'y livrer à des mouvements de natation. Le plafond était orné de belles mosaïques, les murs incrustés de marqueteries. Enfin des parfums exquis étaient ajoutés à l'eau des baignoires.

Au sortir du bain, qui durait une demi-heure, on vous recouvrait les épaules d'une espèce de peignoir, et après vous avoir essuyé et massé, on vous frictionnait un peu rudement avec une brosse métallique appelée *strigile* (dont on a fait étrille.)

Madame passait ensuite sa tunique de dessous et sa robe de chambre, puis on faisait entrer le pédicure, qui lui coupait très adroitement les ongles ainsi que les durillons, occasionnés généralement par l'habitude qu'on avait de se serrer les pieds pour les faire paraître plus petits.

Dans un prochain article, nous assisterons au déjeuner de Madame et à d'autres soins de toilette.

(A suivre.)

### Na !

Quand l'est qu'on refusé oquière; qu'on ne vâo pas crairè cein qu'on oût derè, âo qu'on vâo démeinti cauquon, on dit: *na!* Mà cé *na* est dè tant dè sortès, que suivant coumeint on lo dit, ne vâo pas adé derè lo mémo affèrè.

— Vâo-tou veni bâirè on verro âo bossaton?

— Oh! grand maci! *na!* vo z'êtès trào bon!

Eh bin cé *na* vâo derè: *oï*; mà coumeint on a dai iadzo onna petita vergogne d'acqètà oquière qu'on a bin einviâ, on fâ état dè derè on *na* que laissè peinsâ la vretâ.....

— Vas-tou à la faire déman?

— *Na!*

Cé *na* est lo tot vretablio. Du qu'on n'a rein à fèrè à la faire et qu'on n'a pas idée dè lâi allâ, cein ne vo fâ ni tsau, ni frâi, on lâi va pas, et on dit *na*, tot peliet.....

— Vôtè-tou po monsu dè Matafiou, ami Dzaquière?

— Oh *na*, fâi *na!* repond Dzaquière, qu'est radicaou, tandi que lo Matafiou est mômier.

Cé *na* est on *na* qu'est fermo quie, et l'est ein mémo teimps on reproudzo po lo gaillâ qu'a lo toupet dè demandâ onna tôla tsouza.....

— Vas-tou mettrè oquière po on prix po l'abâyi, François?

— Oh! foutre *na!*

Cé foutre *na!* est onco pe rudo que l'autro, et vâo derè qu'on voudrà vairè à ti lè diablo et l'abâyi et clliâo que lâi âodront. Faut bin derè que François est on carbatier qu'avâi soumichenâ po lo banquet et que l'a pas z'u.....

Ora, quand s'agit dè démeinti cauquon que vo dit 'na grossa dzanhie, lo *na* est trào maigrolet et vo vè derè coumeint on dit:

Vo z'âi petrèrè z'âo z'u cognu monsu B....., on

retsâ qu'avâi dâi rebattâies dè millè francs, que cein fasâi dâi melions à cein qu'on dit. Eh bin, quand bin l'avâi dinsè tant à brassâ, n'étâi rein orgolliâo, ni fiâi et n'étâi pas mi revou què lè z'autrès dzeins. L'étâi bin vetu, proupro n'iaivâi rein à derè s'on vâo; mà à lo vairè, ne seimbiâvè pas mé que n'autro. Mà se ne bragâve pas pè sè z'haillons, sè te gnâi on appliâ!... non de non!... c'étâi dâo cossu. Onna cobliâ dè tsévaux que tracivont coumeint l'oura, qu'aviont lè z'orolhiès asse drâitès qu'on i, la tэта hiauta, enfin quiet! duè ballès bitès, et l'avâi on petit tsai que reluisâi coumeint on meriâo et qu'avâi lè z'assis et lo bet dâi z'abots tot ein ardzeint.

On dzo que sè promenâvè ein petit tsai contrè Orba, ye devancè su la routa on gaillâ que sè tirè dè coté po lo laissi passâ. Monsu B. arrètè sè tsévaux et fâ montâ l'autro decoutè li, su lo banc. Cé gaillâ que preind monsu B. po on cocher dè bouna mâison, sè met à djasâ avoué li et lâi demândè à quoui est cé galé tsai.

— A mè, repond monsu B.

L'autro too la pota ein sè peinsèint: dzanliâo, va!

— Et eilliâo tsévaux, se fâ onco?

— A mè assebin.

— *On bi caïon!* lâi repond lo gaillâ que crâi qu'on sè fot dè li, et que ne vâo pas crairè cein qu'on lâi dit.

Eh bin, *cé bi caïon* est lo *na* dè la pe forta sorta.

### Un coin du Jura.

PAR U. OLIVIER.

#### IX

Mais il est un côté par lequel nous ne l'avons point encore examinée.

Pour avoir chaud en hiver, il faut du combustible; et quand l'hiver dure aussi longtemps, une quantité considérable est nécessaire, surtout si l'on aime une chaleur vaporeuse et concentrée. Chacune de ces maisons étant une étuve, du 1<sup>er</sup> octobre au mois de mai, il faut donc se procurer une bonne provision de tourbe et de sapin, si l'on ne veut pas être pris au dépourvu pendant la saison glacée. L'habitant des Landes, de Prâ-Manon, celui du Gravier, des Cressonières, du Bois-d'Amon, etc., ira donc aux ventes publiques de sapin, soit en France, soit dans les localités suisses dont les forêts sont situées à une faible distance de son domicile. Il n'y a pas très longtemps encore, les Francs-Comtois n'étaient pas admis dans nos ventes de bois, dont les payements avaient lieu à long terme. Ils s'arrangeaient donc avec des Suisses, qui leur servaient de prête-noms et leur passaient les échutes d'arbres, moyennant une commission proportionnée à la valeur des lots et à la responsabilité encourue par le miseur. Depuis quelques années, le système des ventes au comptant ayant prévalu d'une manière assez générale, les étrangers sont admis aux enchères sur le même pied que les nationaux, en sorte que les premiers n'ont plus besoin d'intermédiaires. Ils achètent donc eux-mêmes les bois pour leur industrie ou pour leur usage, et les exploitent dans les forêts.

Jusqu'à tout va bien: les chars prennent le chemin de France au lieu de celui de Suisse, et l'argent reste entre les mains des vendeurs. Mais les rapports de bon voisinage cesseraient dès l'instant où le Jurassien se permettrait de couper où bon lui semblerait de ce côté-ci de la frontière. Le mal commis de cette manière a

considérablement diminué et finira sans doute par disparaître. Il y a quarante ans, c'était encore un fléau dans la contrée et, en quelques endroits, un brigandage organisé. Plus d'une commune vaudoise dut prendre le parti d'envoyer des hommes armés, en assez grand nombre, pour garder ses forêts et mettre les pillards à la raison. Par le plus mauvais temps possible, neige tourbillonnante ou bise à crever les yeux, les voleurs partaient de leurs demeures éloignées, poussant devant eux un léger traîneau ou le tirant derrière, selon le cas. Sur cette *lugette*, ils attachaient la hache et les cordes nécessaires à l'expédition, et ils arrivaient ainsi dans les joux noires, situées parfois à deux ou trois heures de marche de leurs habitations. Choisisant l'arbre dont ils voulaient faire leur proie, ils le coupaient à hauteur de neige, sans même se donner la peine d'en débarrasser le pied jusqu'au sol. L'arbre abattu, ils le réduisaient en billes d'une longueur commode, plaçaient les meilleures sur le petit traîneau, et vogue du côté de la France! Comment les prendre sur le fait à des distances considérables, loin de tout poste de gendarmerie, et par un temps où le forestier ne peut visiter en un même jour qu'une très petite partie de ses domaines! Le bois enlevé, caché dans la maison, est introuvable. D'ailleurs il a passé la frontière: c'est beaucoup si tout n'est pas dit. Nous ne parlons pas de la conscience de ces hommes, car ils la tenaient sous clef et ne lui permettaient pas de souffler le moindre mot. Puis, ces grandes forêts, ces immenses forêts, pourquoi donc appartiennent-elles à des étrangers qui demeurent fort loin, dans un excellent pays, au lieu d'être à nous autres pauvres gens de cette froide contrée!

Il y en avait de bien plus audacieux encore, dans la manière de s'approprier le bois d'autrui. Le fait suivant se passait en plein jour, il y a une trentaine d'années.

Un garde-forêt, fatigué d'une longue course faite la veille dans les bois, se reposait tranquillement un matin chez lui, pendant que sa famille était à l'église. C'était vers la fin d'octobre. Tout à coup il se leva, but un verre de vin, mit un morceau de pain dans sa poche, prit une serpe à la main et quitta sa paisible demeure. Où allait-il? Il ne le savait pas lui-même, mais un pressentiment secret l'agitait depuis un moment et faisait passer devant les yeux de son esprit comme une espèce de vision angoissante. Il allait donc devant lui, du côté des forêts.

Après quelques heures de solitaire promenade, il déboucha d'une lisière élevée et vit de là une chose qui, pour un homme de son caractère et revêtu de ses fonctions, était un spectacle affreux. Je doute que la rencontre inopinée de trois loups de grande taille et faisant mine de l'attaquer, eût pu lui donner une aussi grave émotion. Il vit donc huit chars stationnant à quelque distance, non loin de l'endroit où nous avions chargé nos jeunes sapins châblis. Les brancards de ces véhicules étaient tournés du côté de la France, et les chevaux occupés à manger leur foin, comme autrefois nos bœufs. Or, nulle vente de bois n'avait eu lieu dans la forêt en question, et c'était un dimanche, jour pendant lequel il est défendu de travailler, en pays boisé comme partout ailleurs. Notre forestier éprouva la plus froide sueur qu'un montagnard de sa trempe puisse endurer. Que faire? Se présenter hardiment aux scélérats, prendre leurs noms ou, à ce défaut, leurs signalements, puis verbaliser. — Il fit donc un détour afin de mieux voir et pour s'approcher davantage: à cent pas du lieu où se commettait le délit, il se trouva tout à coup en face d'un homme vigoureux, qui, la hache à la main, lui barra le chemin et lui dit:

N'essayez pas d'aller plus loin. Nous avons besoin de